

LIMONEST / DARDILLY / LISSIEU

# Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 4 Entre l'Avenue de la Porte de Lyon et le giratoire de la Chicotière

## Dossier de concertation préalable

Dossier de concertation mis à disposition  
du public au titre des articles L 103-2 du  
Code de l'urbanisme



les Voies  
Lyonnaises



Crédits Noémie Gratien

MÉTROPOLE

GRAND LYON

# SOMMAIRE

▶ Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable	4
▶ Objectifs du projet	
▪ Préambule	7
▪ Les Voies Lyonnaises	9
▪ La ligne 4	11
▪ Les aménagements de la concertation	12
• Tracé au sud	13
• Franchissement de l'axe autoroutier M6	14
• Secteur 1 : franchissement de l'A6 par l'Av. Porte de Lyon	15
• Secteur 2 : de l'Av. Porte de Lyon à la Maison Carrée	17
• Secteur 3 : RD306 – entre la Maison Carrée et l'A89	23
• Secteur 4 : franchissement de l'A89	26
• Secteur 5 et 6 : entre l'A89 et la Chicotière	29
▪ Calendrier prévisionnel	30
▶ Cahier destiné à recevoir les observations du public	Annexe



# Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

# ARRÊTÉ D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Métropole de Lyon

n° provisoire 7334

2

REPUBLIQUE FRANCAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2022-10-28-R-0836

Commune(s) : Dardilly - Limonest - Lissieu

Objet : **Aménagement de la Voie lyonnaise n° 4 pour sa partie entre l'échangeur de la Garde à Limonest et le giratoire de la Chicotière à Lissieu - Ouverture et modalités de la concertation**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 7334

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2021-12-23-R-0934 du 23 décembre 2021 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que, la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 4 entre le giratoire de l'avenue de la Porte de Lyon à Limonest et le giratoire de la Chicotière situé en limite des Villes de Lissieu et de Domartin sur les Villes de Limonest, Dardilly et Lissieu ;

Considérant que cette concertation est obligatoire, et conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

**arrête**

### Article 1<sup>er</sup> - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- offrir un espace public favorable à la pratique des modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes,
- maintenir, voire améliorer, la qualité de desserte par les transports en commun selon les opportunités au regard de l'espace disponible et des besoins.

### Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le giratoire de l'avenue de la Porte de Lyon à Limonest (intersection RD 306 et avenue de la Porte de Lyon),
- l'avenue de la Porte de Lyon pour sa partie intégrée à la RD 306 soit l'ouvrage de franchissement de l'A 6 situé sur la Ville de Dardilly, jusqu'au giratoire de l'avenue de la Porte de Lyon,
- la RN 6/RD 306 pour sa section entre le giratoire de la Maison Carrée et l'avenue de la Porte de Lyon sur la Ville de Dardilly. Cette section jouxte le parc relais de la Porte de Lyon,
- la RN 6 pour sa section entre le giratoire de la Maison Carrée et celui du chemin du Bois sur la Ville de Dardilly,
- l'autopont de la RD 306 permettant le franchissement de l'autoroute A 89 entre les giratoires du chemin du Bois et celui du chemin de la Clairière sur la Ville de Dardilly,
- la RD 306 pour sa section comprise entre le giratoire du chemin de la Clairière à Dardilly et l'entrée du giratoire de la Chicotière (jonction de la RD 306 et de la RD 385) situé à la limite communale entre Lissieu et Domartin.

### Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Limonest, 225 avenue du Général de Gaulle, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00,
- à la Mairie de Dardilly, place Bayère, le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30,
- à la Mairie de Lissieu, 75 ancienne route nationale 6, le lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) rubrique "une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public".

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail [concertation.voieslyonnaises4nord@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises4nord@grandlyon.com).

Une réunion publique sera organisée pendant la période de la concertation à la Mairie de Dardilly. Elle s'adressera à l'ensemble du public.

### Article 4 - Durée de la concertation

La concertation se tiendra entre les mois de novembre et décembre 2022, pour une durée d'environ 4 semaines.

**Article 5** - Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et dans les Mairies de Limonest, Dardilly et Lissieu.

Un avis indiquant les dates de la concertation sera inséré dans un journal local.

**Article 6** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 7** - Une copie du présent arrêté sera adressée à mesdames les Maires de Dardilly et de Lissieu et à monsieur le Maire de Limonest.





# Objectifs du projet

# PRÉAMBULE



Crédits : Noémie Gratien

Giratoire Maison Carrée à Limonest – Sortie 33 de la M6



Crédits : Noémie Gratien

Le relais de la Bascule sur la RD306 à Dardilly

La concertation préalable au sens des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet de création de la Voie Lyonnaise n°4 entre l'Avenue de la Porte de Lyon à Limonest et le giratoire de la Chicotière à Lissieu par la commune de Dardilly.

**Les principales orientations d'aménagement** sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- Intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes ;
- Maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en communs.

**Les objectifs de la concertation** sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics ;
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue ;
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

MÉTROPOLE

GRAND LYON



# PRÉAMBULE

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition du présent dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20, rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Lissieu, 75 D306, le lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
- à la Mairie de Dardilly, 1 place Bayère, le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h00 et vendredi de 13h30 à 17h30
- à la Mairie de Limonest, 225 Avenue Général de Gaulle, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" et sur [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) où vous pourrez apporter votre contribution et voter pour celles déjà publiées.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : [\*\*concertation.voieslyonnaises4nord@grandlyon.com\*\*](mailto:concertation.voieslyonnaises4nord@grandlyon.com)

Une réunion publique est programmée le 9 décembre 2022 à 18h30 à la Mairie de Dardilly et elle s'adressera à l'ensemble du public.



# LES VOIES LYONNAISES



Le réseau, fort de 12 lignes, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de **sécurité et fluidité des déplacements actifs** (en particulier cyclistes), tout autant qu'il répond aux **enjeux environnementaux et de santé du territoire**.

En créant ce réseau sécurisé de 250 kilomètres en 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation de nos villes et de nos **modes de vies urbains : plus sereins, plus respectueux de notre environnement, plus sains, plus agréables au quotidien**.

La mobilité n'ayant pas de frontières, la Métropole travaille en parallèle avec les collectivités territoriales voisines afin de permettre une **continuité d'aménagements entre nos territoires**.

## LES GRANDS OBJECTIFS DES VOIES LYONNAISES

Les études montrent que **le manque d'infrastructures sécurisées est un frein important à la pratique du vélo**, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap. Les Voies Lyonnaises visent un triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- ✓ **Lutte contre la sédentarité** par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- ✓ **Amélioration de la qualité de l'air** par une action combinée avec la ZFE et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- ✓ **Lutte contre les nuisances sonores** en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- ✓ **Fluidité et liens** entre les différents territoires de la Métropole,
- ✓ Lutte contre les îlots de chaleur et **amélioration du confort urbain** par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

## 12 lignes, 250 kilomètres

MÉTROPOLE

GRAND LYON

# PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU

**Les 12 lignes du réseau constitueront une structure forte pour le territoire** : un point de repère, un nouveau paysage urbain, un lien entre les communes de la Métropole et, évidemment, une nouvelle opportunité de se déplacer sur le territoire.

Le réseau est **dessiné en « toile d'araignée »** pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de **lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiable et repérable.**

**Le dessin de chaque ligne se base sur des principes identiques :**

- ✓ Des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections
  - ✓ Un traitement des intersections pour limiter les arrêts
- 
- ✓ Une séparation des modes pour protéger les cyclistes
  - ✓ Une capacité à se croiser et à se doubler, même avec des vélos cargos : pistes bidirectionnelles (4 m cible, 3 m mini) ou unidirectionnelles (cible 3 m, 2 m mini)
- 
- ✓ Un confort d'usage pour les personnes de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, du mobilier urbain, végétalisation et ombrage
  - ✓ Une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie « zéro artificialisation nette » et favoriser la résilience urbaine



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

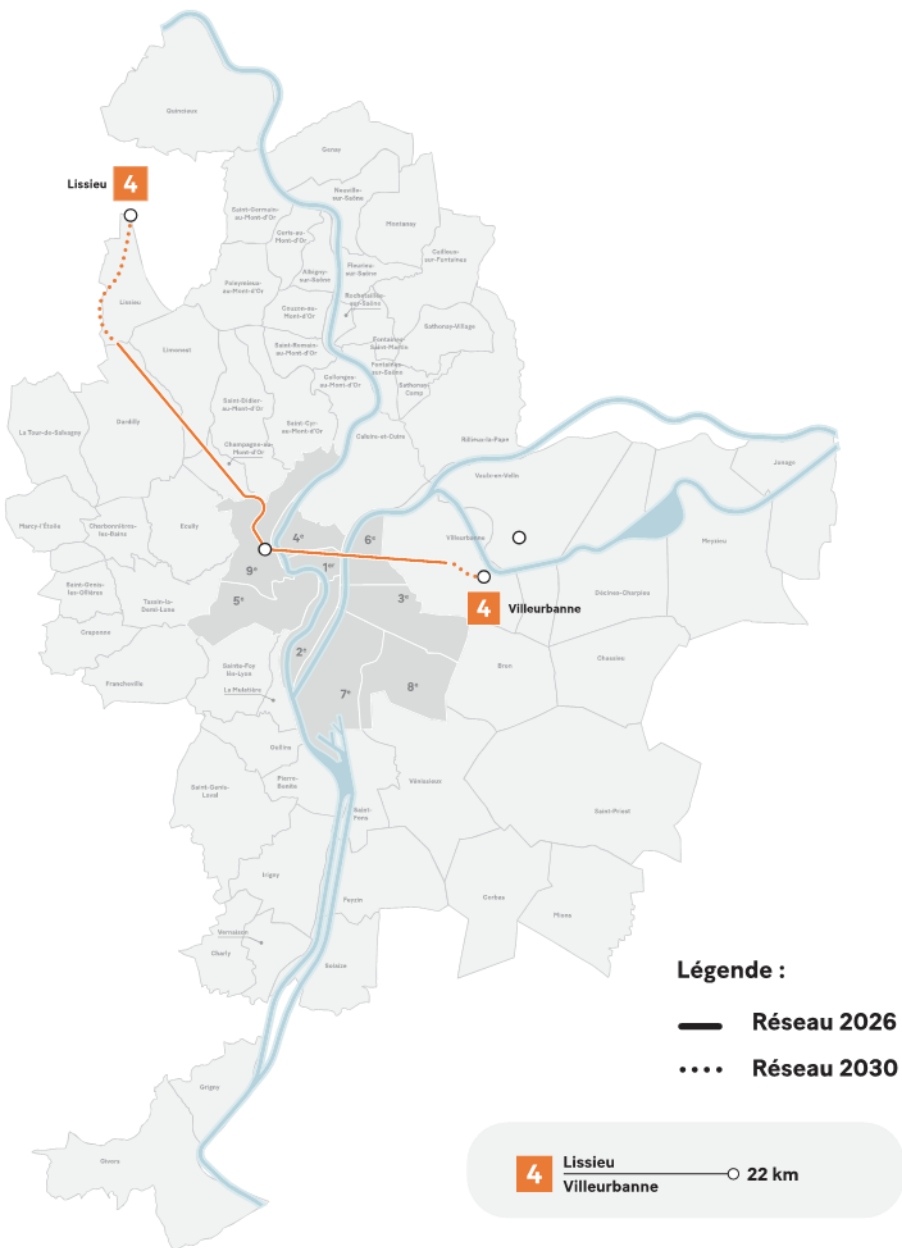
# LA LIGNE 4

Le projet de la Ligne 4 Nord, qui s'inscrit dans le projet plus global du réseau cyclable des Voies Lyonnaises, repose sur la volonté d'amélioration de la qualité de l'air dans le bassin lyonnais, la lutte contre les nuisances imputables au trafic routier et la lutte contre la sédentarité.

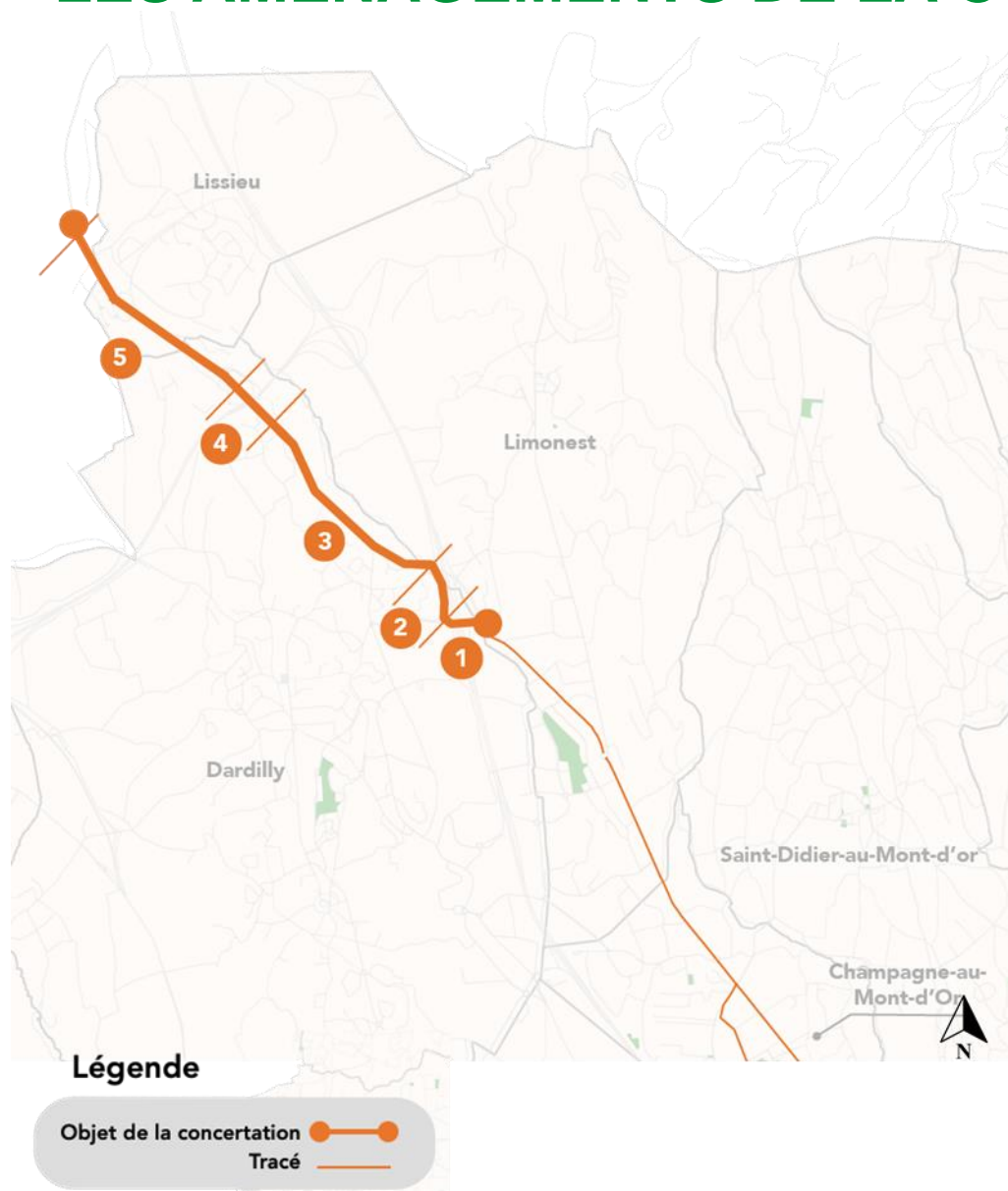
D'ici 2026, la Ligne 4 (L4) des Voies Lyonnaises reliera Lissieu à Villeurbanne sur 18 km. Cette liaison desservira à la fois la zone économique Techlid et le centre-ville de Villeurbanne. À terme, elle s'étendra en 2030 jusqu'à la limite de la Métropole de Lyon au nord de la commune de Lissieu totalisant 22 km.

La ligne 4 traverse différents types de paysages, passant entre deux réservoirs écologiques au nord, empruntant l'axe principal qui traverse la zone économique de Limonest et de Champagne-au-Mont-d'Or, et franchissant le tissu urbain historique de la ville de Lyon.

À la lisière de la commune de Dardilly et de Limonest, ce nouvel axe permettra de mieux desservir le parking relais et l'arrêt de bus express qui facilite l'accès au centre de la Métropole. Ainsi, avec un réaménagement de la voirie qui permet de donner plus de place aux modes actifs, notamment de la RN6 et la D306, cet aménagement s'inscrit dans le processus de transformation d'axes routiers majeurs pour favoriser le changement nodal. Par conséquent, il contribue à un vrai maillage et à la mise en place d'un réseau cyclable reliant l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.



# LES AMÉNAGEMENTS DE LA CONCERTATION



Le tracé de la L4 concerné par la présente concertation démarre à l'intersection entre la RD 306 et l'Avenue de la Porte de Lyon et se termine au niveau du giratoire de la Chicotière.

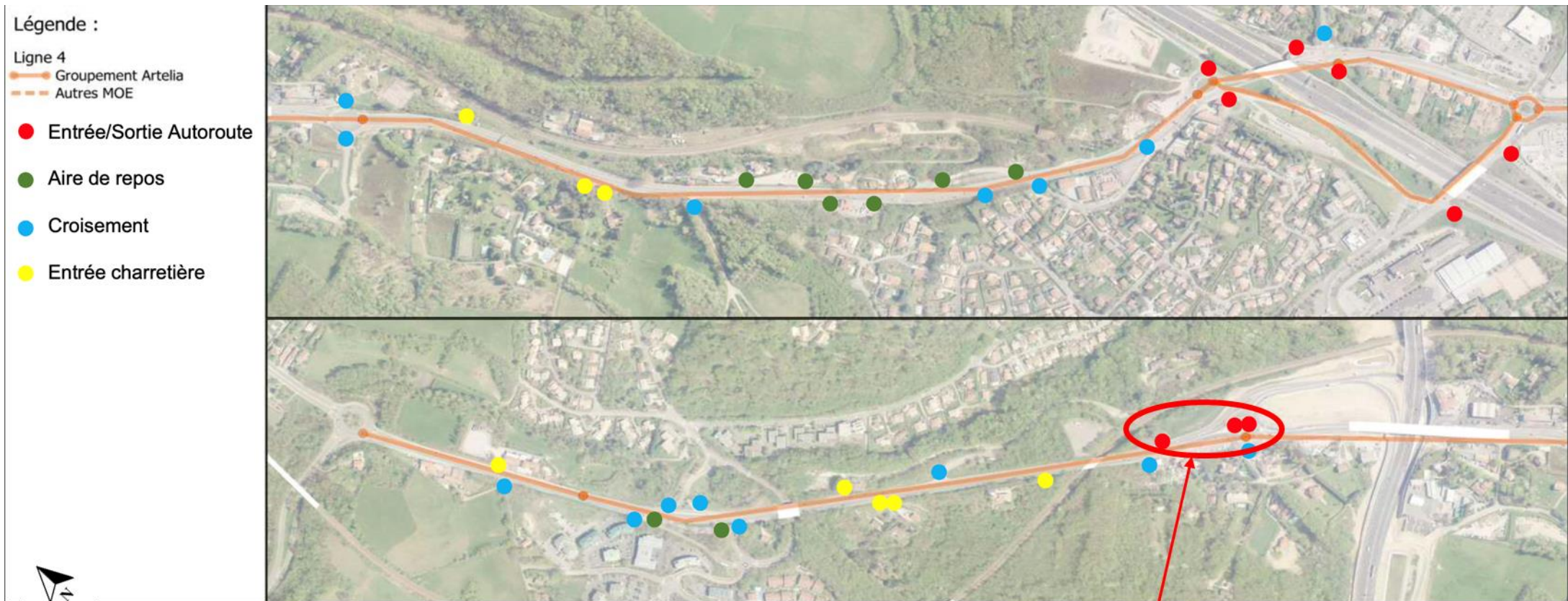
Il franchit la M6, et poursuit en contre-bas du parking relais avant de continuer sur la RD 306 et jusqu'au niveau du giratoire de la Chicotière au sud de la commune de Lissieu.

Les aménagements de la RD 306 au sud de l'Avenue de la Porte de Lyon passant par les communes de Limonest et de Champagne-au-Mont-d'Or ont fait l'objet d'une concertation antérieure dont le bilan est en train d'être tiré.



# TRACÉ AU SUD

Cette carte retrace les différentes natures des intersections et des entrées charretières sur l'ensemble du linéaire. La proposition de tracé de la Voie Lyonnaise porte sur le côté sud de l'axe afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité pour les usagers tant cyclistes que piétons aux croisements, notamment aux niveaux de l'entrée et de la sortie d'autoroute A89.

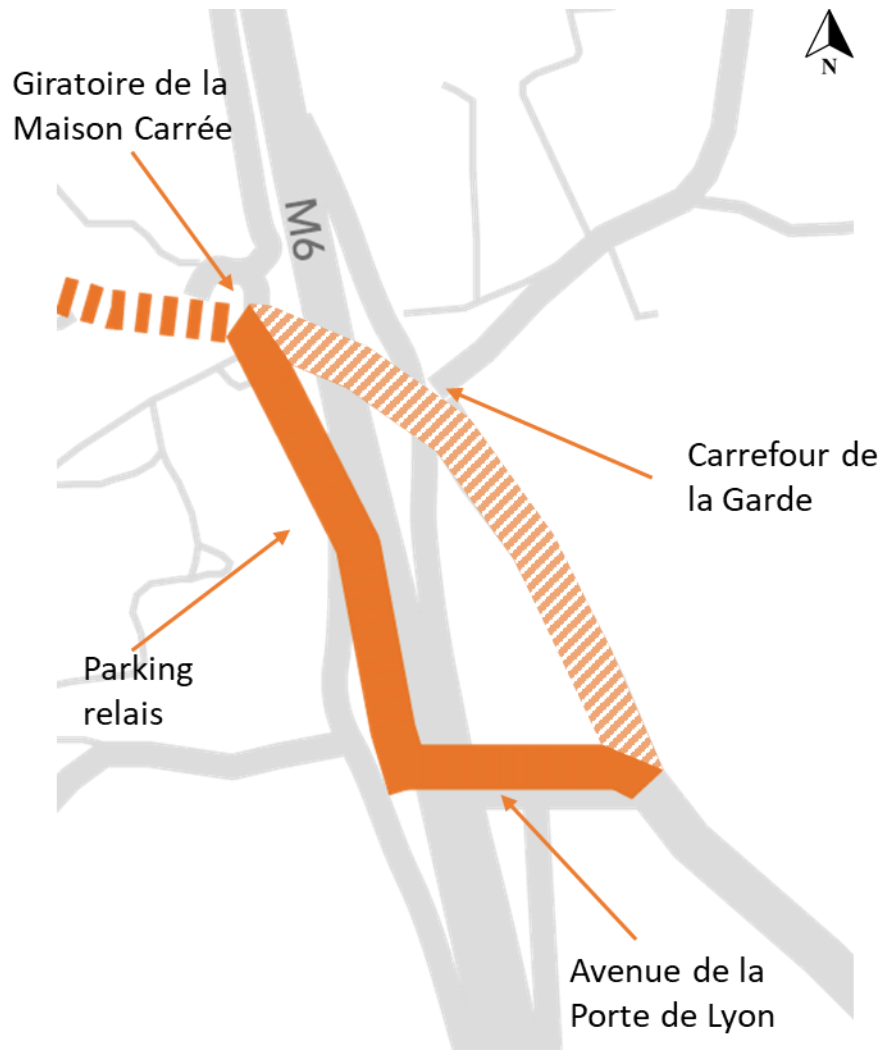


Sortie de  
l'autoroute A89

MÉTROPOLE

GRAND LYON

# FRANCHISSEMENT DE L'AXE AUTOROUTIER M6



Au cours des études préliminaires, deux hypothèses de liaison entre l'Avenue de la Porte de Lyon et le giratoire de la Maison Carrée ont été étudiées :

- Une passant par le carrefour de la Garde
- Une passant par l'Avenue de la Porte de Lyon et longeant le parking relais

Après avoir étudié les deux possibilités, il a été choisi de présenter le tracé passant par l'Avenue de la Porte de Lyon et le parking relais pour plusieurs raisons :

- La difficulté de gestion du carrefour de la Garde :
  - Traversée du carrefour pour les cyclistes en deux temps
  - L'insertion de la piste cyclable aurait nécessité de supprimer la voie d'évitement du carrefour depuis l'autoroute M6 vers le pont de franchissement, augmentant fortement la congestion du carrefour en heure de pointe
- La difficulté de gestion du giratoire de la Maison Carrée :
  - Sécurisation des cycles impossibles au niveau de la bretelle de sortie de la M6
  - Sécurisation des traversées cycles de l'entrée vers la M6 nécessitant un feu en sortie de giratoire qui bloquerait les véhicules en amont du carrefour

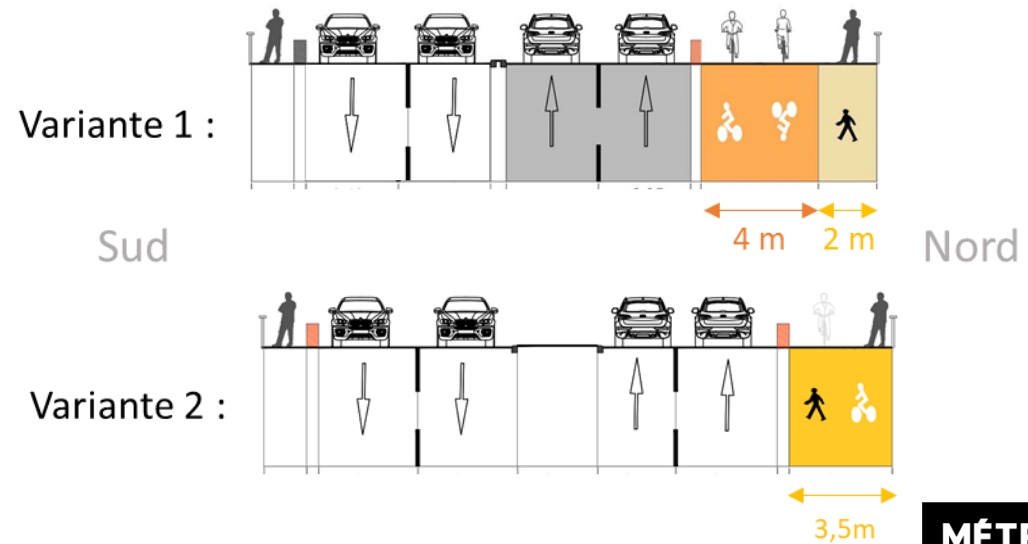
# SÉQUENCE 1 : Franchissement de la M6 par l'Avenue de la Porte de Lyon



Sur le franchissement de la M6, deux variantes sont proposées :

- Une piste bidirectionnelle au nord de l'ouvrage
- Une voie verte au nord de l'ouvrage

L'emplacement de l'aménagement cyclable au nord de l'ouvrage permet une meilleure connexion avec le parking relais.





# SÉQUENCE 1 : Franchissement de la M6 par l'Avenue de la Porte de Lyon



Crédit : Noémie Gratien

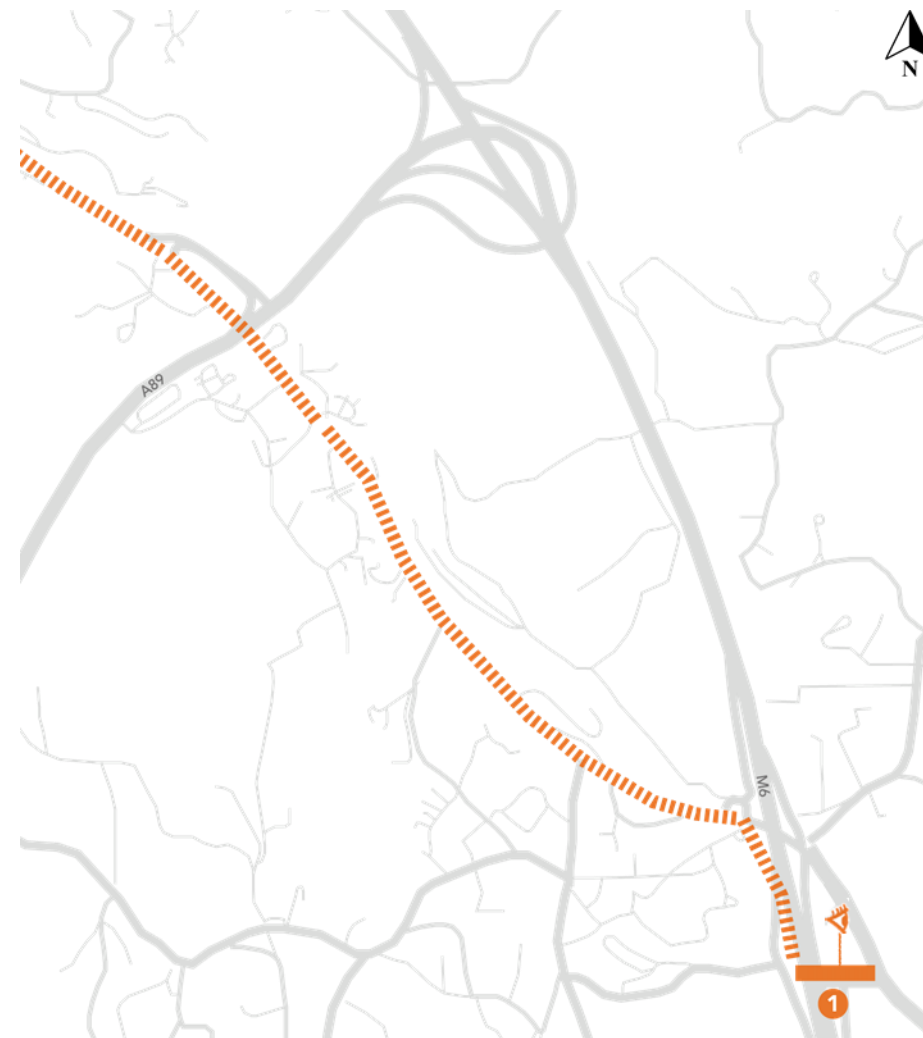
Aménagement  
existant  
de la M6

Pont de franchissement de la M6 Avenue de la Porte de Lyon



Crédits : Noémie Gratien

Perspective de la  
ligne 4

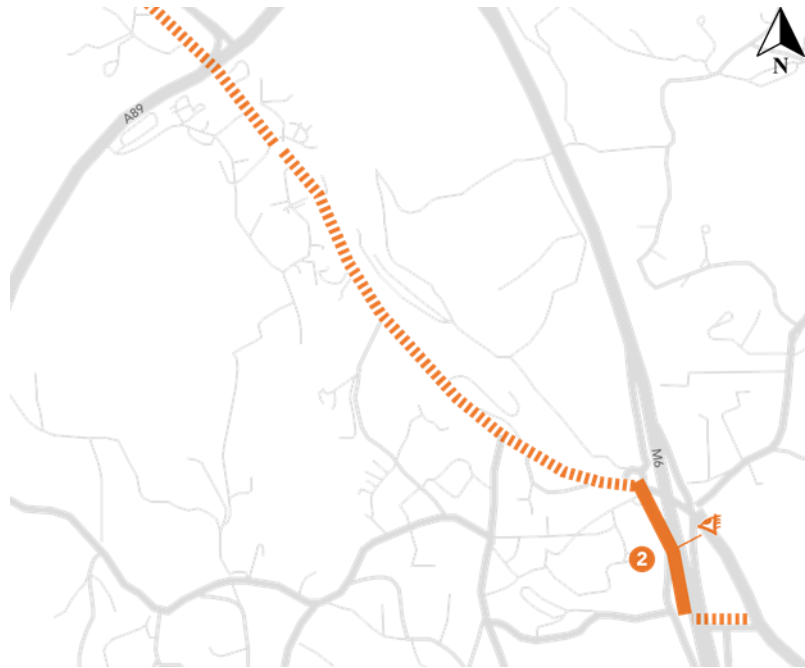


MÉTROPOLE

GRAND LYON



# SÉQUENCE 2 : De l'Avenue Porte de Lyon au giratoire de la Maison Carrée

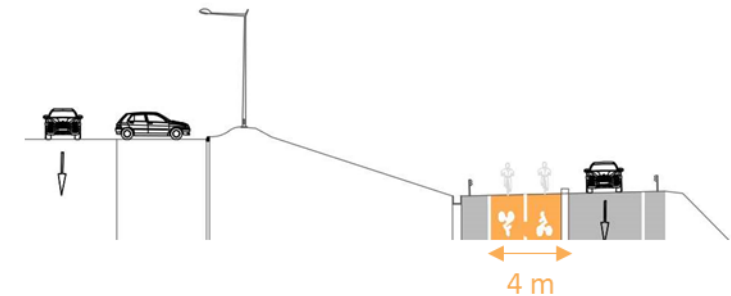


En contre-bas du parking relais, une piste bidirectionnelle est proposée.

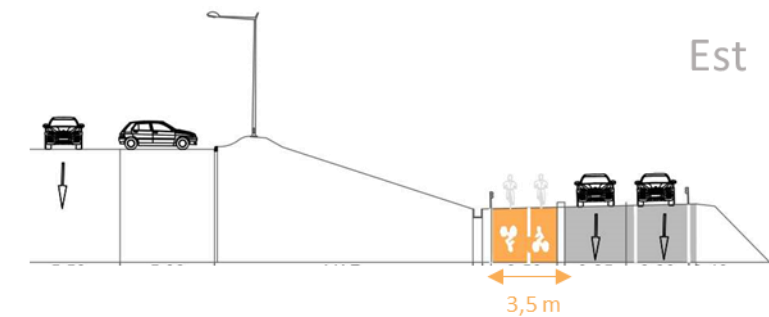
Les études de circulation en cours permettront de vérifier s'il est possible de supprimer une voie de circulation ou non.



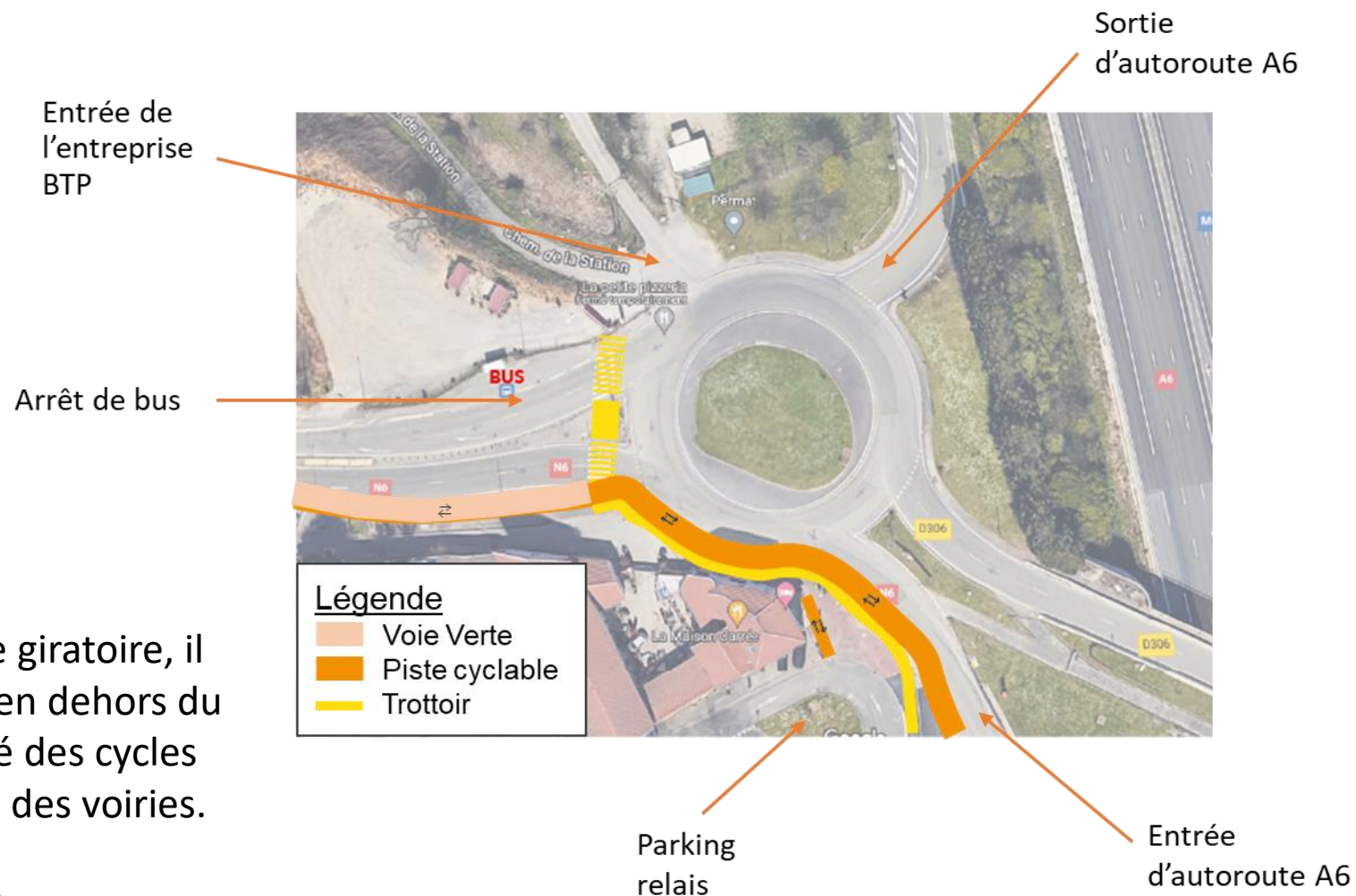
Variante 1 :



Variante 2 :



# TRAITEMENT DES CARREFOURS : Giratoire de la Maison Carrée



En raison du très fort trafic routier dans le giratoire, il est proposé d'aménager la piste cyclable en dehors du giratoire. Ceci permet d'assurer la sécurité des cycles et des piétons en leur évitant la traversée des voiries.

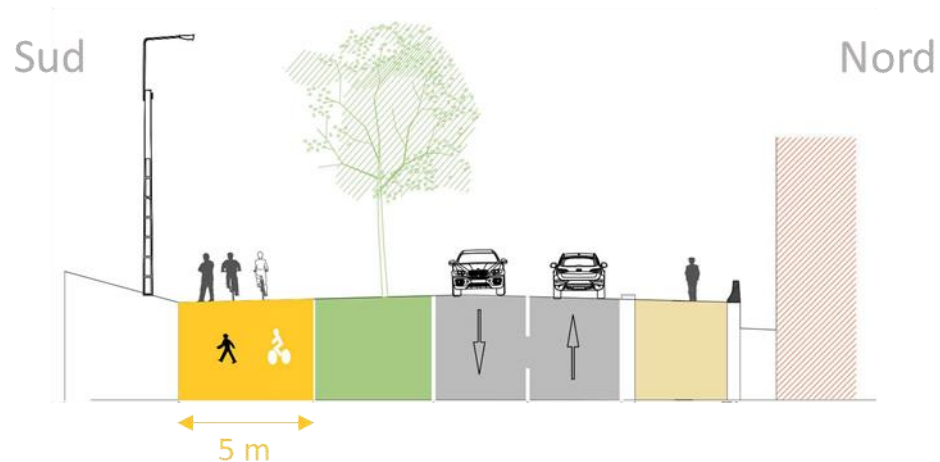
Cet aménagement permettrait également une connexion optimale avec le parking relais.

## SÉQUENCE 3 : RD 306 – entre le giratoire de la Maison Carrée et le franchissement de l'A89



Sur la RD 306, l'aménagement proposé consiste en une voie verte (espace large partagé entre les piétons et les vélos) et d'une bande plantée qui sépare les cycles et les piétons des automobiles.

Le flux estimé de piétons et de cycles, inférieurs à 2 000 déplacements par jour, permet d'envisager le partage en voie verte.





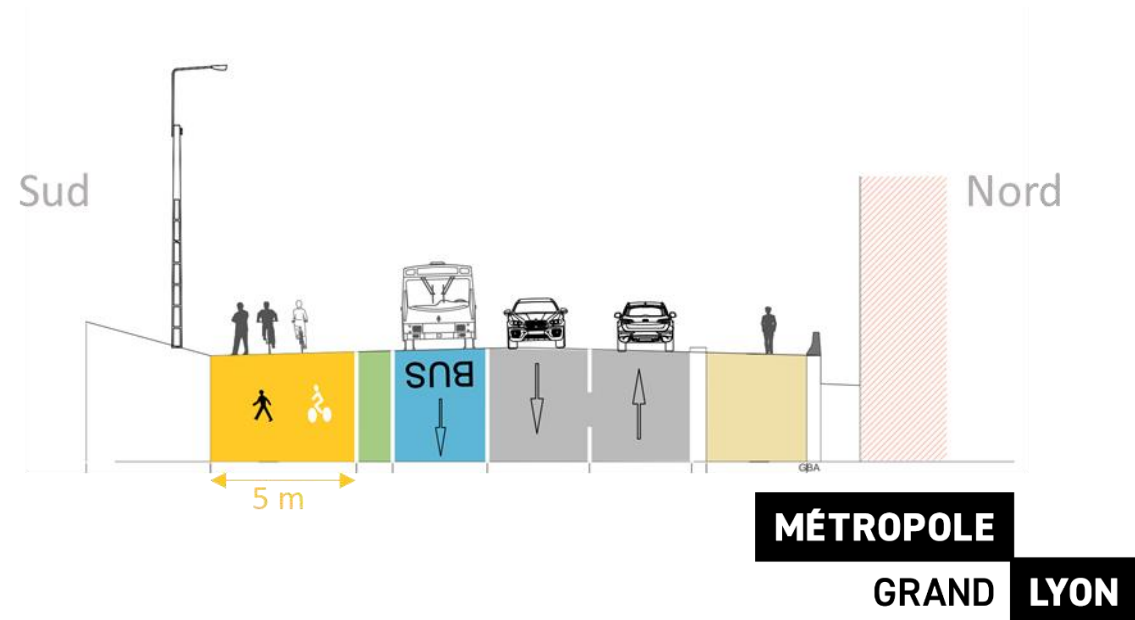
# COULOIR BUS : RD 306 avant le giratoire de l'A89



Création d'un couloir bus en approche du giratoire de l'A89 depuis Dardilly

Les études en cours permettront d'évaluer le trafic futur de l'axe et d'ajuster ainsi la longueur du couloir bus afin d'éviter tout ralentissement dû à la congestion routière. En première approche le couloir bus pourrait avoir une longueur d'environ 500 m.

Ce couloir bus prendra la place de la bande végétalisée présente sur le reste du tronçon.

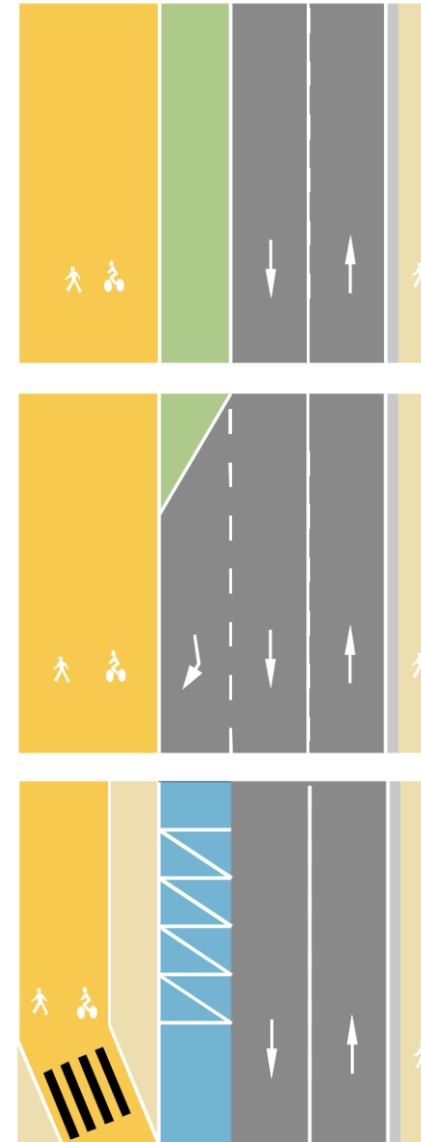




## SÉQUENCE COURANTE : Multifonctionnalité de la bande végétalisée

La bande plantée proposée serait suffisamment large pour accueillir plusieurs fonctions :

- Accueillir des arbres qui offrent un parcours ombragé aux piétons et aux cyclistes
- Servir pour accueillir une voie de circulation de plus pour faciliter les mouvements tournants
- Accueillir, autant que nécessaire, des couloirs réservés aux bus afin qu'ils doublent les voitures en cas de congestion
- Être utilisée pour implanter les arrêts de bus



Bande plantée

Tourne-à-droite

Arrêt de bus  
Couloir bus

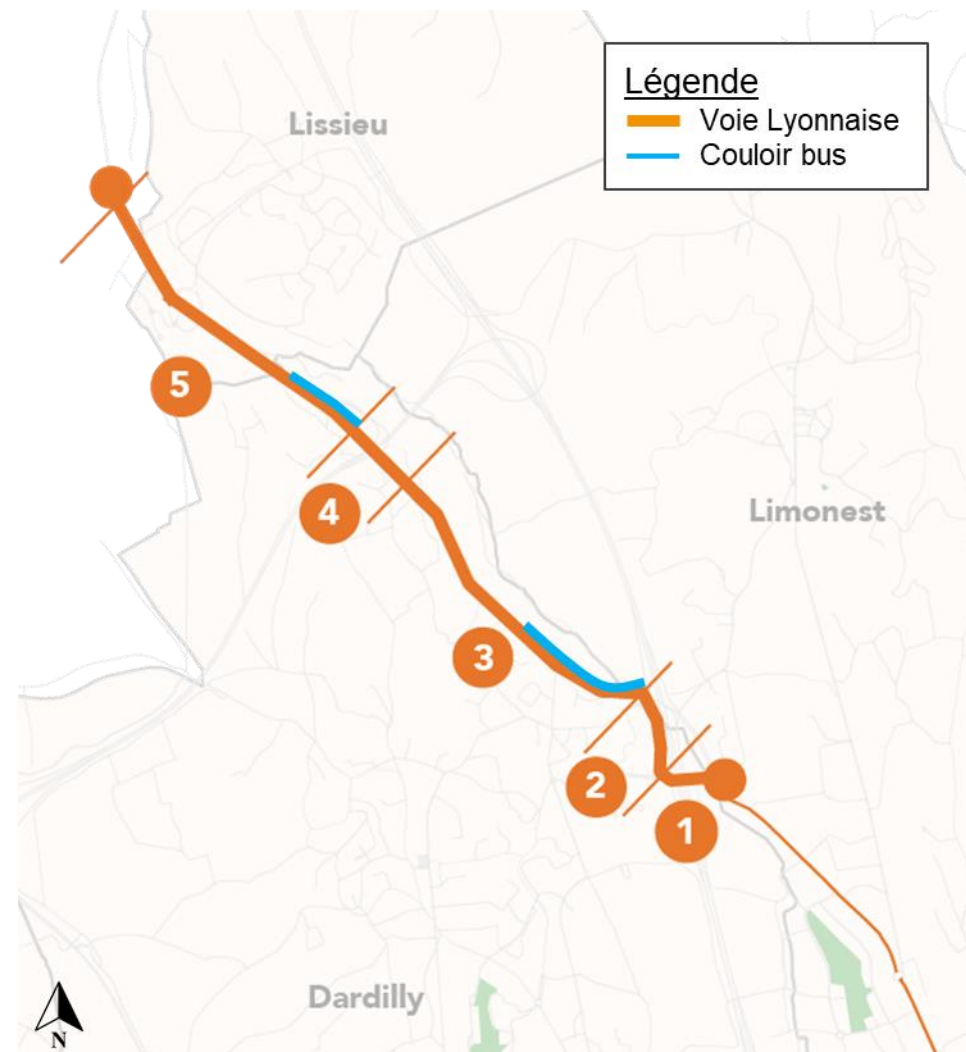
**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

## SÉQUENCE COURANTE : Aménagements spécifiques à l'amélioration des lignes de bus

Il est proposé d'utiliser la bande fonctionnelle présentée en page précédente afin d'améliorer la circulation des bus, en leur créant des couloirs permettant d'approcher les carrefours complexes et dépasser ainsi les voitures.

Les études d'avant-projet viendront préciser les dimensions précises de ces aménagements spécifiques. La carte ci-contre montre une première approche sommaire du positionnement de ces couloirs.



MÉTROPOLE

GRAND LYON

## SÉQUENCE 3 : RD 306 – Entre le giratoire de la Maison Carrée et le franchissement de l'A89

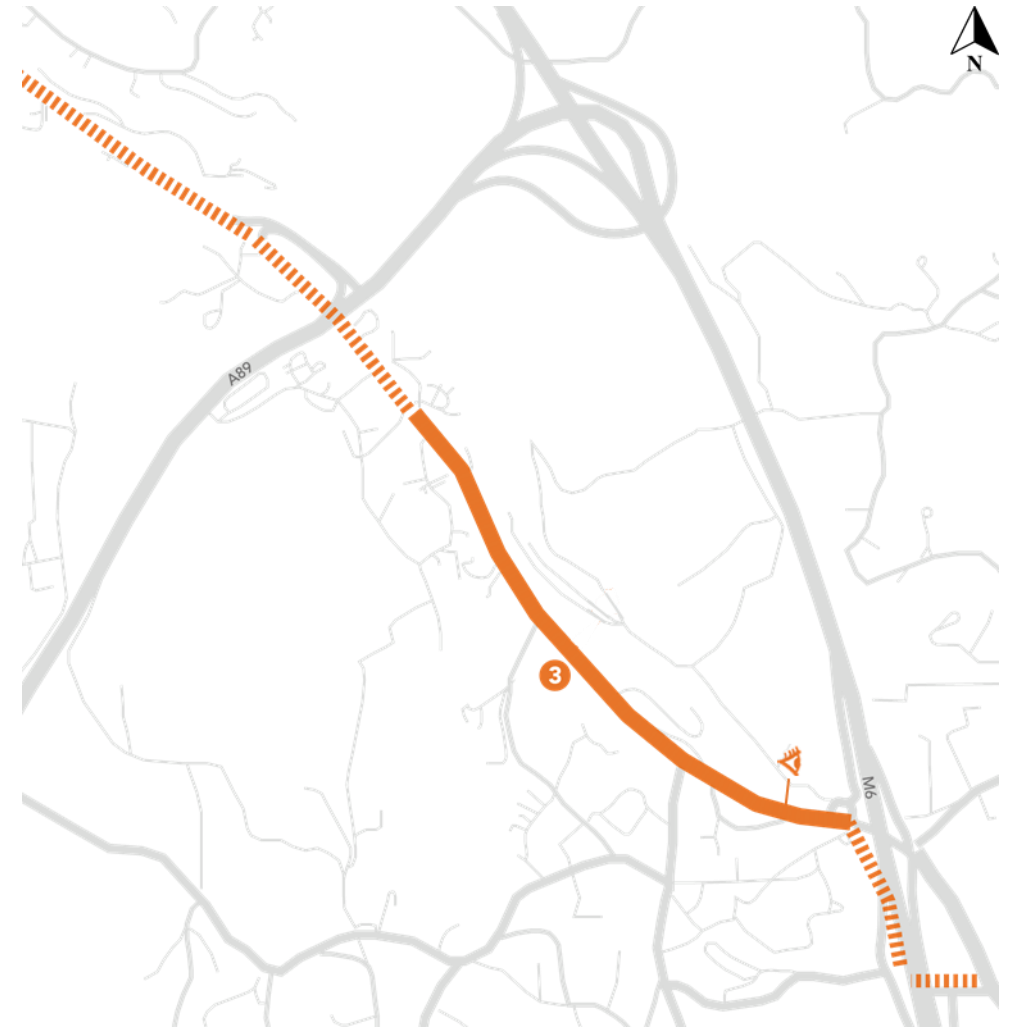


Giratoire Maison Carrée à Limonest – Sortie 33 de la M6



Aménagement  
existant  
de la RD 306

Perspective de la  
ligne 4





## SÉQUENCE 3 : RD 306 – Entre le giratoire de la Maison Carrée et le franchissement de l'A89



Le relais de la Bascule sur la RD306 à Dardilly



Aménagement  
existant  
de la RD 306

Perspective de la  
ligne 4



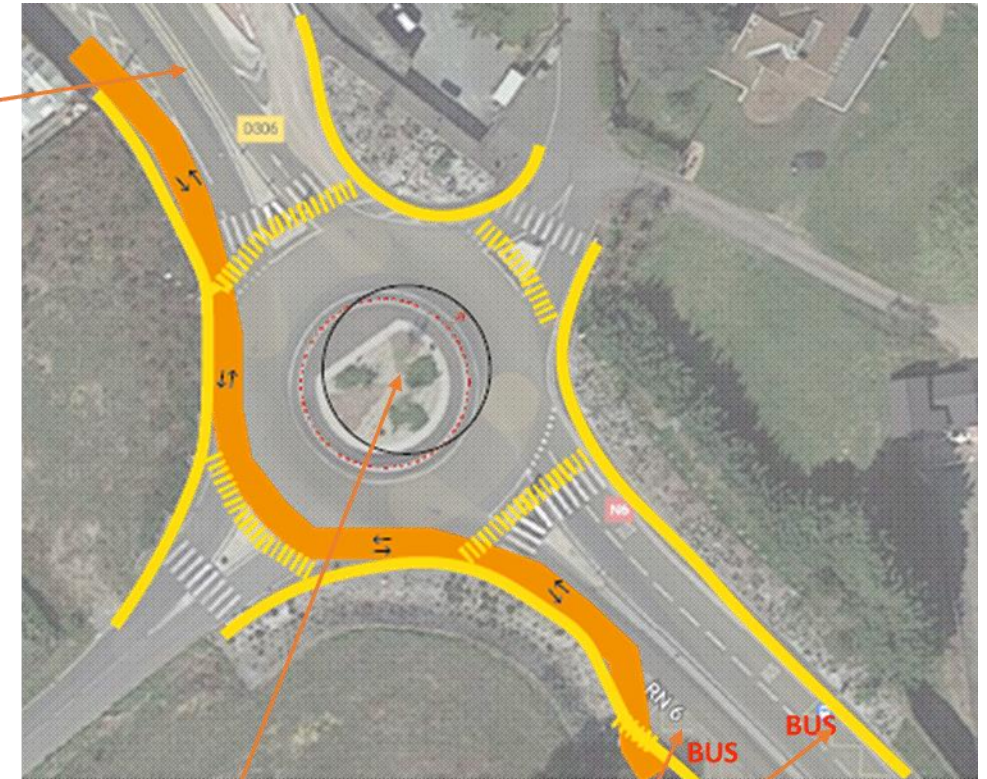
# TRAITEMENT DES CARREFOURS: giratoire des Longes



Il est proposé un traitement de la partie sud du giratoire des Longes (avant le franchissement de l'A89) afin d'assurer la sécurité des usagers en évitant les traversées de la RD306 au trafic très élevé.

Les trottoirs et les traversées piétonnes qui le nécessitent seront réaménagés confortablement.

Direction  
franchissement  
A89



Déplacement du  
terre-plein central

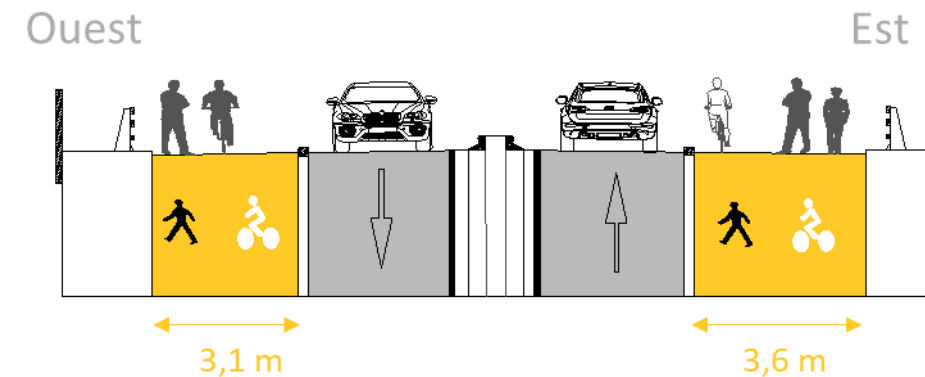
Arrêts de bus



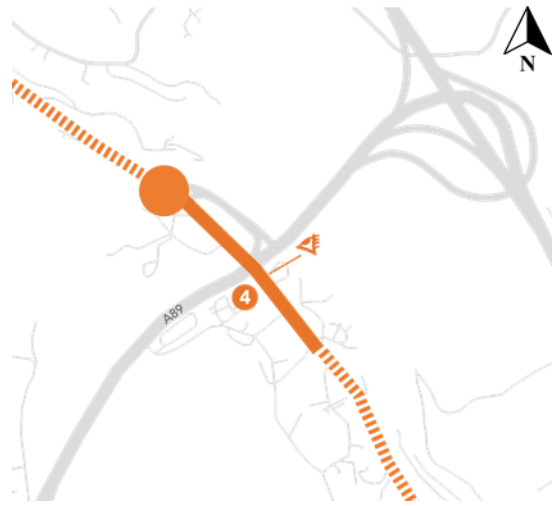
## SÉQUENCE 4 : Franchissement de l'A89



Sur le franchissement de l'A89, l'aménagement propose deux voies vertes permettant aux piétons d'accéder notamment aux arrêts de bus qui se trouvent des deux côtés de l'ouvrage sans devoir traverser la voirie. La possibilité technique de supprimer le terre-plein central sera étudiée en phases ultérieures



# TRAITEMENT DES CARREFOURS: giratoire de l'A89

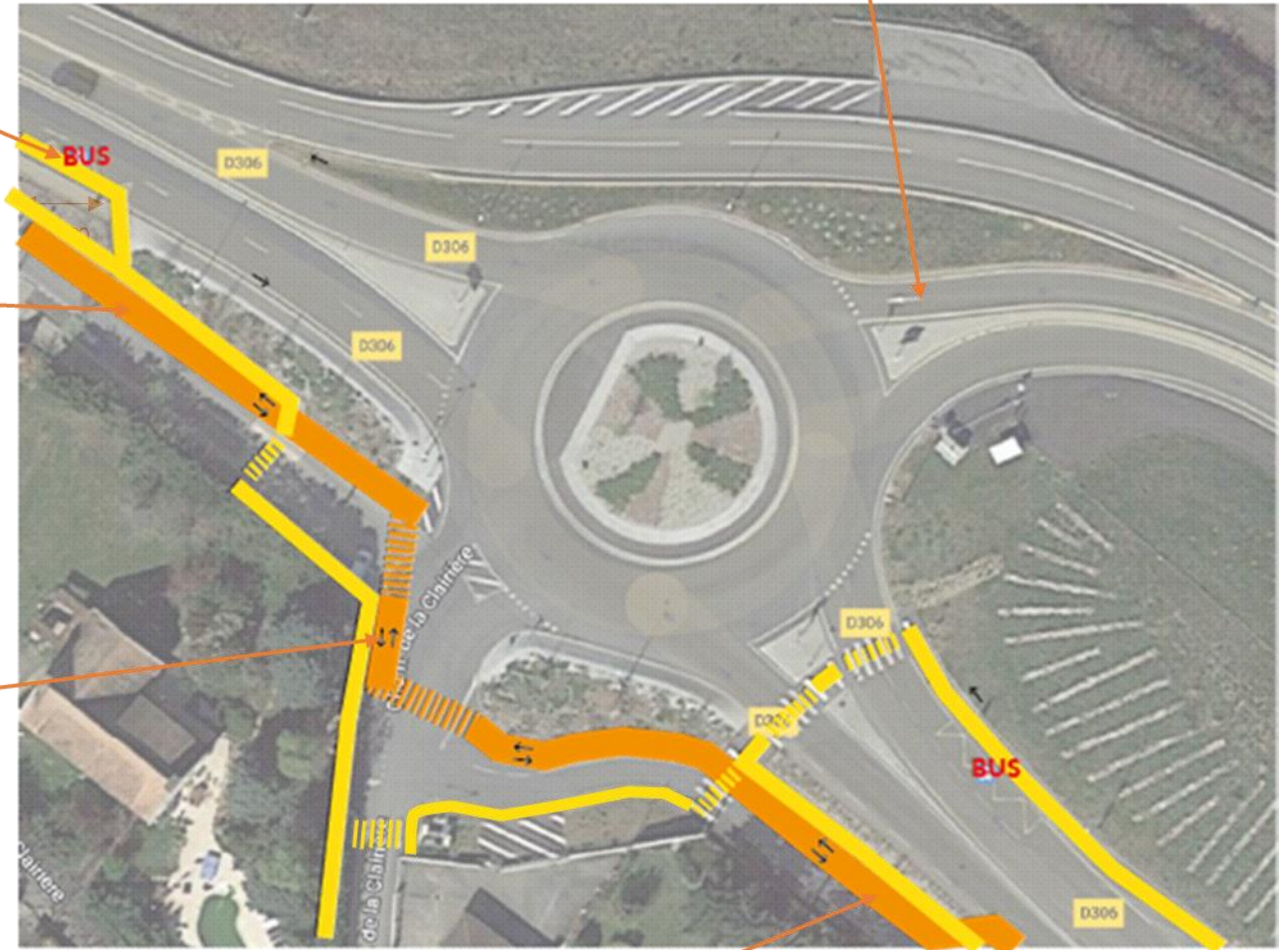


Proposition d'aménager la voie cyclable sur les contre-allées au sud du giratoire afin d'éviter de modifier ce giratoire récemment rénové, mais également pour éviter les conflits entre les voitures et les vélos au niveau de la sortie de l'autoroute A89.

Arrêt de bus

Aménagement cyclable dans la contre-allée

Suppression de 4 places de stationnement



Sortie d'autoroute A89

Aménagement cyclable dans la contre-allée

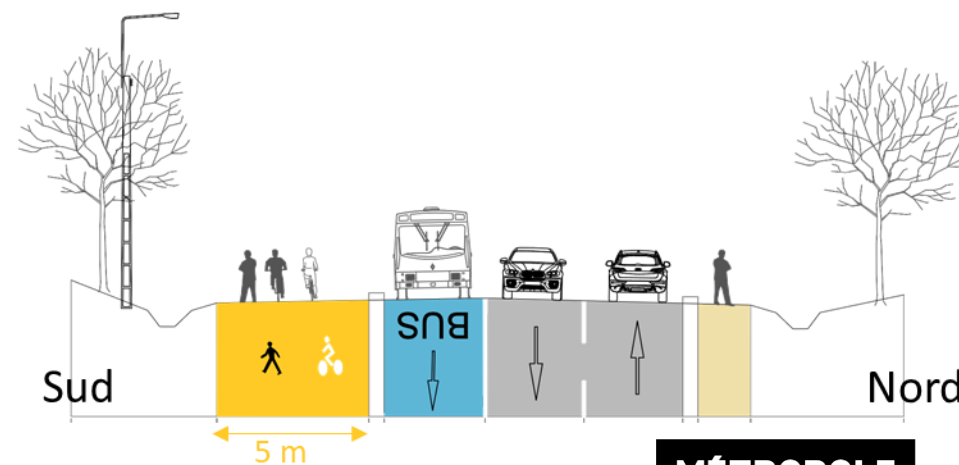


## COULOIR BUS : RD 306 avant le giratoire de l'A89



Maintien et prolongement si nécessaire du couloir bus en approche du giratoire de l'A89 depuis Lissieu.

Les études en cours permettront d'évaluer le trafic futur de l'axe et d'ajuster ainsi la longueur du couloir bus afin d'éviter tout ralentissement dû à la congestion routière. En première approche le couloir bus pourrait avoir une longueur d'environ 250 m.

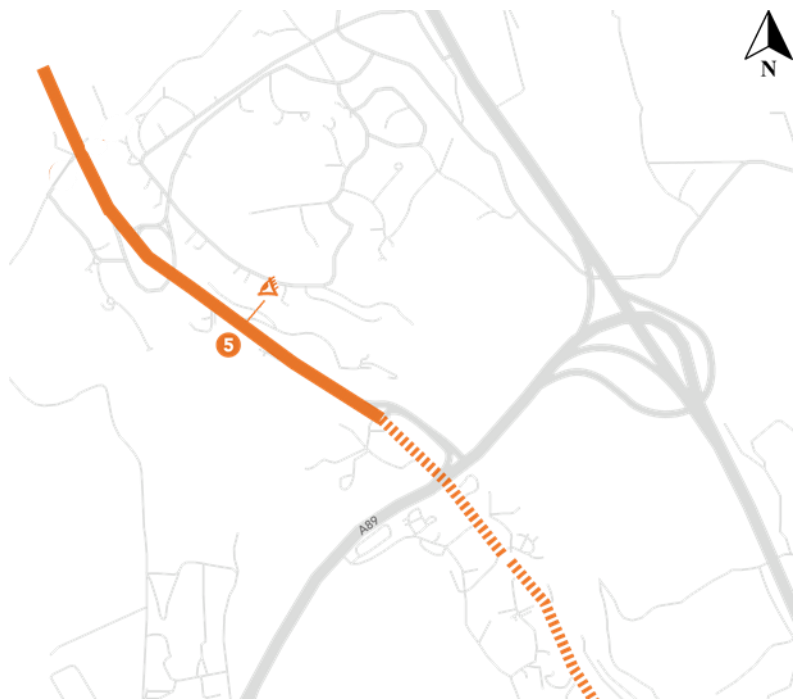


MÉTROPOLE

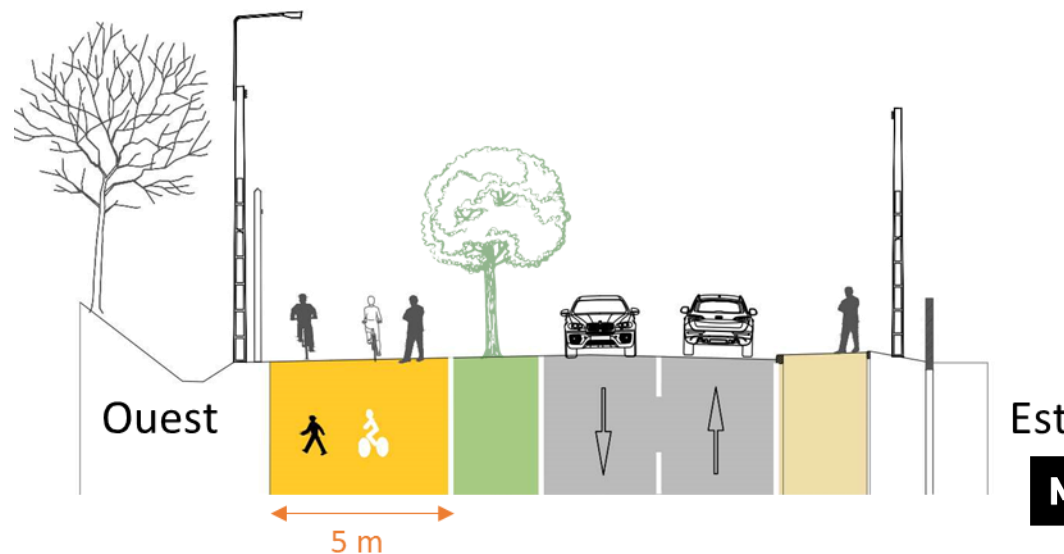
GRAND LYON



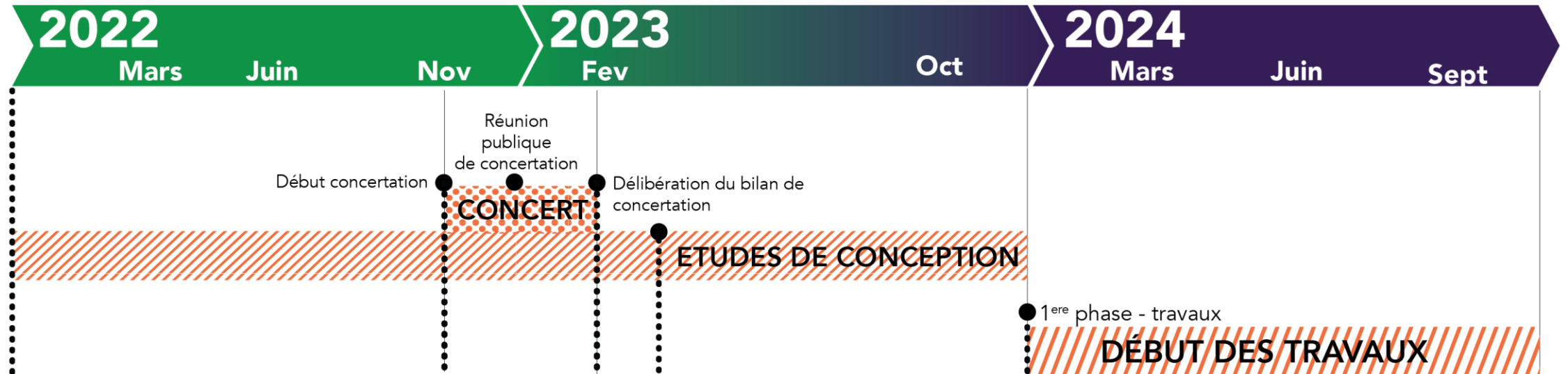
## SÉQUENCE 5 et 6 : RD 306 – Entre le giratoire de l'A89 et le giratoire de la Chicotière



Après le franchissement de l'A89, il est proposé une suite de la Voie Lyonnaise 4 en voie verte du côté sud. Une bande végétalisée permettrait de séparer les modes actifs des véhicules. L'aménagement se poursuivrait jusqu'à l'entrée du giratoire de la Chicotière.



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL



## Début des travaux en 2024

**Budget d'opération de la VL4 de Lissieu à Villeurbanne : 20,9 M€**